

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

Le cinq avril deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. CORNEAU, M. BOURRY, Mme CAILLER, Mme HELIOU, Mme DUPOISSON, Mme FORGET, M. JUZEAU, M. OUVRARD, M. TESSIER, M. ABELS, Mme FROIN, M. PINARD, Mme SEGRETAIN.

Absents: Mme COGNEAU qui donne pouvoir à Mme BLENET, M. PIEDOUE, Mme MUSART, excusés.

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

1. VOTE DES SUBVENTIONS

Sur proposition de la commission Vie Locale qui a examiné les demandes de subventions et les bilans financiers présentés par toutes les associations locales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions pour l'année 2018.

ASSOCIATIONS	MONTANT
CCAS	6 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Thilouze	470,00 €
Club Loisirs et Amitiés	300,00 €
P'tits Thilouzains	300,00 €
Sports et Loisirs Thilouzains	1 000,00 €
Comité d'Animation de Thilouze	300,00 €
Comité d'Animation de Thilouze bal 13 Juillet	1 200,00 €
Lire à Thilouze	300,00 €
Lire à Thilouze « Noël »	200,00 €
ASVL école de foot	300,00 €
Drumstation	200,00 €
Monsters Hot Rockers	300,00 €

UNC 100 ans	100,00 €
UNC Thilouze	300,00 €
Cantine de Thilouze	300,00 €
Ecole sorties	1 350,00 €
Ecole visite du collège	300,00 €
Ecole « projets école »	1 840,00 €
Sortie scolaire du collège	300,00 €
Comice agricole	160,00 €
Comité de Jumelage Azay Lasne	480,00 €
Comité de Jumelage Azay Croston	480,00 €
Gym Artannes	250,00 €
Souvenir Français	50,00 €
Amicale des Maires du Canton	70,00 €

Il est précisé que pour le club Loisirs et Amitiés, des négociations sont en cours pour créer une association intercommunale avec Pont de Ruan. Le versement de la subvention reste suspendu aux décisions qui seront prises. Si le regroupement se confirme, le montant de la subvention sera aligné sur celui de Pont de Ruan.

Le crédit de l'achat de livres sera diminué du montant de la subvention votée pour l'animation de Noël de l'association Lire à Thilouze.

2. DEMANDE DE TRANSFERT Garderie Périscolaire

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date 7 décembre 2017, le Conseil Municipal, après avoir étudié le fonctionnement de l'accueil périscolaire de la commune, garderie du soir et ALSH du mercredi, et les possibilités d'évolution, avait décidé de lancer une étude en vue de l'agrément des locaux par la CAF, qui aboutirait au transfert du service à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

En effet, la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre gère l'ensemble des structures agréées, avec un service commun pour les garderies du soir et les ALSH du mercredi et des vacances scolaires.

Après des rencontres entre le service enfance jeunesse de la communauté de communes, un projet a été établi pour permettre la mise en place du nouveau service dès la rentrée scolaire de septembre prochain.

Ce transfert permettrait :

- d'harmoniser l'offre de garde périscolaire sur la commune avec celle du territoire, un règlement intérieur et des modalités d'inscription uniques, un projet pédagogique et de fonctionnement, un nombre d'encadrants qualifiés selon la réglementation en vigueur...

– de garantir la même tarification, à l'heure, basée sur le quotient familial de toutes les familles, supportée par le service facturation « services à la population » de la communauté de communes. Pour mémoire, le tarif horaire minimum appliqué est de 0.36 €, et le maximum de 1.26 €. Celui appliqué par la commune actuellement est unique et de 1.80 € l'heure.

– de recruter un directeur/animateur jeunesse chargé de coordonner l'action des animateurs sur l'accueil périscolaire et les mercredis et de faire le lien avec les familles et la mairie, ... qui sera présent 3 soirs par semaine et le mercredi.

– d'œuvrer en réseau avec les différents services de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre et de travailler en concertation avec les acteurs locaux.

Il aurait également pour conséquence :

– de ne pas renouveler le contrat passé avec l'association 1001 Pattes qui gère actuellement l'ALSH du mercredi, du fait de la gestion directe en régie de l'ensemble des services périscolaires et extrascolaires par la CC TVI ;

– de modifier les modalités d'inscription, de fréquentation, du pointage et du paiement pour les familles ;

- de revoir l'organisation du travail des 5 agents communaux affectés à la garderie qui sont :
 - 1 ATSEM pour 12.5 h par semaine
 - 1 ATSEM pour 12h par semaine
 - 1 ATSEM pour 9h par semaine
 - 1 agent d'animation en CDD pour 14 h par semaine, plus 5h de ménage des locaux de l'ALSH,
 - 1 agent d'animation en CDD pour 4h par semaine

Ces agents pourront être mis à disposition de la communauté de communes selon des conditions qui restent à définir.

Le règlement prévoit la présence de 2 agents au minimum pour tous les créneaux horaires et du personnel formé (BAFA ou équivalent) pour l'ensemble du service, matin, soir et mercredi. Il prévoit également l'organisation de réunions hebdomadaires pédagogiques et de préparation.

La communauté de communes propose également d'organiser une formation de type BAFA pour les agents qui n'ont pas de diplôme, ce qui est le cas des 2 agents en CDD.

Le projet a été présenté au personnel de l'école ainsi qu'aux représentants de parents d'élèves.

Il convient de prendre une décision sur le transfert du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de transférer la gestion du service de garderie périscolaire à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre selon les modalités présentées ci-dessus, pour permettre l'agrément des locaux par la CAF et ainsi harmoniser les tarifs en fonction du quotient familial.

- Il demande toutefois à ce que :

- Les amplitudes horaires appliquées actuellement soient maintenues, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h50 et de 16h30 à 19h ;

- Que le personnel affecté au service, les 3 ATSEM et les 2 agents en CDD, soit maintenu dans ses fonctions avec mise à disposition pour les ATSEM et selon des conditions qui seront définies d'un commun accord pour les agents en CDD.

- Le service sera transféré à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

3. PROJET CCTVI ANIMATION VERS LES ADOS SAMEDI ET VACANCES

En complément du service périscolaire et extrascolaire, la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre propose de mettre en place un service public pour les 12-17 ans déclaré auprès de la DDCS et essentiellement tourné vers l'accompagnement de projet de jeunes.

Il serait ouvert au public sur inscription les samedis de 14h à 19h, les petites et grandes vacances du mardi au samedi de 14h à 19h.

Actuellement, une expérimentation est en cours sur la commune. Depuis janvier 2018, tous les mercredis de 14h à 16h une animation Ludo Sports est proposée par un animateur de Touraine Vallée de l'Indre. Une quinzaine de jeunes participent à ce dispositif et en est pleinement satisfait.

Ce service serait assuré par l'animateur assurant la fonction de directeur de l'ALSH, qui aurait besoin de la mise à disposition d'un local par la commune pour accueillir les jeunes et leur proposer des activités et animations variées, associées à de petits travaux selon leur volonté, comme cela se pratique déjà avec succès dans d'autres communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la mise en place, par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, d'un service d'animation pour les jeunes de 12 à 17 ans,
- Ce service sera proposé le samedi et pendant les vacances scolaires et pourra débuter dès le mois de juillet 2018.
- Accepte de mettre à disposition la salle des associations selon des conditions qui seront fixées par une convention d'occupation ;
- En fonction de l'évolution de service, une étude sera lancée pour l'aménagement d'un local communal dédié aux animations pour les jeunes.

4. RENOUELEMENT CARTE ACHAT PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle le principe de la carte d'achat public proposée par la Caisse d'Epargne et utilisée par la commune depuis mai 2010.

La carte achat permet de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer des achats directement auprès de fournisseurs référencés, d'être utilisée comme outil de commande (remplace les bons en papier) et comme moyen de paiement. Tout retrait d'espèces est impossible.

Le montant plafond global de règlements est fixé à 1 000 € pour une périodicité mensuelle.

La Caisse d'Epargne s'engage à payer aux fournisseurs toutes les dépenses effectuées dans le délai moyen de règlement par carte bancaire.

Un relevé d'opérations est établi mensuellement et adressé à la commune pour le paiement des dépenses à la Caisse d'Epargne par le comptable assignataire dans le délai légal de règlement des fournisseurs.

La Caisse d'Epargne met à la disposition de la commune le nombre de cartes d'achat qu'elle souhaite pour des porteurs désignés.

La tarification mensuelle est de 30 € pour l'ensemble des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de renouveler le contrat de la commune avec la Caisse d'Epargne Loire Centre pour la Carte Achat Public selon les conditions proposées, pour une carte et pour une durée de 3 ans.
- Les modalités de mise en place et d'utilisation seront contractées par une convention entre les deux parties.

5. RENOUELEMENT ABANDON DPU POUR LA CROIX ST CHARLES

Monsieur le Maire rappelle que le Droit de Prémption Urbain est applicable, par délibération du 16 mars 2017 sur l'ensemble des zones urbaines classées en U, au Plan Local d'Urbanisme.

Les parcelles du lotissement de la Croix-Saint-Charles qui y sont soumises, ont été exclues pendant 5 ans, par délibération du 11 avril 2013 pour permettre, à chaque vente de parcelle, de ne pas avoir à adresser une déclaration d'intention d'aliéner.

Considérant que toutes les parcelles n'ont pas encore été vendues à ce jour, Monsieur le Maire propose de renouveler cette exclusion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

- d'exclure les parcelles du lotissement de la Croix Saint Charles du champ d'application du droit de préemption urbain pour une durée de 5 ans.

6. APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION COMMUNE / DEPARTEMENT POUR ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS ROUTIERS RD 8 ET RD19

Monsieur le Maire présente un projet de convention élaboré par les services du Département.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage, sur le domaine public départemental en vue des aménagements de sécurité réalisés sur la RD 8 et la RD 19. Elle précise également les modalités de gestion et d'entretien ultérieurement des aménagements concernés qui sont :

- Sur la RD 8 : pose de bordures de type T de chaque côté de la voie pour sécuriser les accotements et aménagement de deux ilots centraux au niveau de la caserne des pompiers et des anciens locaux techniques, pour l'accès à ces locaux et pour réduire la vitesse des véhicules.

- Sur la RD 19 : prolonger la sécurisation de l'accotement le long de la voie par le busage du fossé existant, et aménager la sortie du lotissement de la Croix St Charles par la création d'un trottoir en prolongement du cheminement piétons et la pose de bordures à la sortie de la rue, afin de sécuriser la circulation des piétons et des automobilistes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les termes de la convention passée entre le Département et la commune pour les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage, de la gestion et de l'entretien, sur le domaine public départemental, des aménagements de sécurité réalisés sur la RD 8 et la RD 19,

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

7. VENTE D'UNE REMORQUE : FIXATION DU PRIX

Monsieur le Maire expose qu'une personne s'est proposée pour faire l'acquisition d'une remorque ancienne stockée dans les locaux des services techniques depuis longtemps.

Considérant que cette remorque n'est plus utilisée et peut être vendue sans inconvénient,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de vendre cette remorque et fixe le prix de vente à 500.00 €.

8. QUESTIONS DIVERSES

- ACHAT TERRAIN LESPAGNOL

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges de courriers et offres d'achat, avec la famille LESPAGNOL en vue de l'acquisition, par la commune, du terrain contigu à l'école, d'une superficie de 825 m².

Il rappelle que par délibération en date du 2 février 2017, le Conseil Municipal avait proposé le prix de 30 000 €, accepté par la famille LESPAGNOL par courrier du 20 février 2017.

Considérant qu'en raison de sa situation, la parcelle a été reclassée dans les emplacements réservés aux installations d'intérêt général public, sur le nouveau PLU approuvé en mars 2017,

Considérant que le budget de l'année 2017 ne permettait pas l'inscription de cette dépense,

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2018, Monsieur le Maire propose de lancer les démarches pour l'acquisition de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de faire l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée L n°521 au prix de 30 000,00 €,
- l'ensemble des frais afférents à cette acquisition sera financé par la commune
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer les actes auprès de l'étude notariale NOTA GROUP.

Un courrier sera adressé à la famille LESPAGNOL pour les remercier d'avoir patienté.

- DOSSIER DEMANDE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la réunion du 1^{er} mars dernier, pour présenter un dossier de demande de subvention au Département dans le cadre du reversement des amendes de police.

Le dossier technique a été préparé au cours du mois dernier et transmis au service du STA (Service Territorial d'Aménagement).

Le projet consiste à un aménagement de sécurité piétonnier dans la rue de la Vallée du Lys et pourra être réalisé en parallèle de l'enfouissement des réseaux.

Les travaux seraient divisés en 2 tranches compte tenu du montant de la dépense évalué à plus de 25 000.00 € HT pour la 1^{ère} tranche. Cette dernière concerne une partie de la rue, entre le carrefour du centre bourg et celui avec la rue de l'Eglise et la rue de la Boulogne.

Si une subvention est accordée, une étude technique sera lancée pour finaliser le projet avec l'assistance du STA.

- RECOURS SECHERESSE : FRAIS D'EXPERTISE

Monsieur le Maire expose que l'association des communes en zone argileuse d'Indre et Loire à laquelle la commune a décidé d'adhérer, a, dans le cadre du recours conjoint relatif à l'arrêté de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2016, missionné le cabinet GINGER BPT pour établir un diagnostic des habitations sinistrées.

Concrètement le devis se décompose comme suit :

- Une somme de base de 350€ par commune
- Puis :

- 120 € par habitation à traiter (visite / étude / analyse)

Monsieur le Maire propose que la commune finance la totalité de la prestation, soit pour la somme de base et 9 habitations (si les propriétaires le souhaitent), une dépense totale de 1 430.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de financer cette dépense.

- **ACHAT DEFIBRILLATEUR**

Des devis ont été demandés pour l'acquisition d'un second défibrillateur qui sera installé sur la façade de la mairie.

Après étude du tableau comparatif préparé par Aline CAILLER, en charge de ce dossier, qui propose 2 offres :

- Société JLD Trading - un défi pour la vie : 2 135.00 € HT
- Société SCHILLER : 1 844.00 € HT, qui comprend une formation pour 10 personnes

Et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société SCHILLER.

Il est précisé que l'installation de ce défibrillateur nécessite un branchement électrique.

Dès sa mise en service, il devra être mentionné lors des états des lieux de la salle des Tilleuls et indiqué sur les documents.

- **MOBILISATION CONTRE LA FERMETURE DE PETITES LIGNES FERROVIERES**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier de la Région et du vœu émis pour refuser le démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien.

Jean-Cyril SPINETTA, ancien PDG d'Air France, missionné par le premier ministre et la ministre des transports pour proposer au gouvernement les grands principes de la modernisation du principe ferroviaire français, a remis son rapport.

Parmi les propositions principales de ce rapport, figure la fin des investissements par l'Etat sur le réseau ferroviaire secondaire sur lequel circulent de nombreuses lignes régionales, et leur fermeture rapide, laissant aux Régions la liberté de reprendre seules et sans contrepartie financière, la réouverture et l'entretien de ces tronçons.

Dans la région Centre Val de Loire, ce sont six lignes qui sont concernées, dont Tours-Chinon et Tours-Loches.

Considérant que les finances de la Région ne peuvent permettre qu'elle supporte seule les travaux nécessaires au maintien du service et les coûts d'entretien des infrastructures, le conseil régional, lors de sa réunion du 22 février 2018, dénonce cette décision et demande aux collectivités leur soutien contre une loi qui viendrait à condamner le réseau ferroviaire de proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Apporte son soutien à la Région Centre Val de Loire, et émet également le vœu que :

- les propositions faites par le rapport SPINETTA, d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité, ne soient pas retenues,
- les lignes ferroviaires, comme celles Tours-Chinon et Tours-Loches, qui transportent beaucoup de passagers, notamment des personnes qui travaillent ou sont scolarisées sur l'agglomération tourangelle, soient maintenues.

- **VŒU POUR SUPPRIMER DEROGATION LYCEE JEAN MONNET**

Plusieurs familles ont fait part de difficultés croissantes pour inscrire leur enfant au lycée Jean Monnet de Joué les Tours, considérant que la carte scolaire oriente les élèves vers le lycée de Chinon

Depuis de nombreuses années, la plupart des élèves de la commune souhaitent s'inscrire au lycée Jean Monnet et doivent demander à suivre en option des cours qui ne sont pas enseignés à Chinon comme le chinois ou le sport.

La communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, qui gère la compétence transports, a transmis les effectifs des élèves de la commune qui fréquentent actuellement l'un de ces établissements.

33 élèves sont scolarisés dans un lycée de Joué les Tours, dont 20 à Jean Monnet, contre 8 à Chinon, dont la moitié dans un lycée professionnel.

Considérant :

- les effectifs scolarisés dans ces établissements, dont une très forte majorité au lycée Jean Monnet de Joué les Tours,
- que la commune de Thilouze se trouve dans l'arrondissement de Tours et fait partie de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,
- que le bassin de vie de la population est entièrement tourné vers l'agglomération tourangelle
- l'éloignement de Chinon, situé à 35 km, alors que Joué les Tours est à 20 km
- les transports scolaires nombreux vers Joué les Tours avec plusieurs circuits aller et retour, alors qu'il n'y en a qu'un seul vers Chinon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de solliciter la Direction académique en vue d'obtenir une dérogation afin que les élèves de la commune puissent s'inscrire en priorité au lycée Jean-Monnet de Joué les Tours.

- DEVIS FEU D'ARTIFICE

Après avoir pris connaissance des propositions reçues pour le feu d'artifice du 13 juillet, le conseil municipal accepte le devis de la société Pyro Concept, d'un montant de 3 180.00 € TTC. Le propriétaire du champ situé près de l'école a de nouveau accepté de mettre l'emplacement du tir à disposition.

- CHEMIN RURAL DES DOILES

Monsieur le Maire présente le plan du chemin d'accès aux deux fermes situées au lieu-dit « les Doilés ».

Depuis plus de 30 ans, l'accès à la ferme située du côté gauche a été modifié et se trouve sur un terrain privé. Il a été goudronné et est entretenu par la commune avec l'accord du propriétaire. Le chemin a même été refait par la commune il y a une quinzaine d'années.

Le chemin initial, qui contourne un bâtiment de la ferme située à droite du chemin, est inutilisé et non entretenu depuis la même époque.

La législation prévoit ce genre de cas par l'application d'une procédure appelée « prescription acquisitive trentenaire », par laquelle celui qui entretient le terrain en devient propriétaire.

Si la situation ne peut se résoudre à l'amiable, la commune devrait entamer une procédure judiciaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire valoir les droits de la commune. Des recherches seront entreprises dans les archives pour retrouver des documents, et notamment des délibérations du conseil municipal, indiquant d'éventuels travaux réalisés depuis que le chemin a été détourné.

- ENTREE OFFICIELLE DE LA SALLE DES TILLEULS

Ce sujet, qui demande réflexion, notamment sur l'aspect technique d'un éventuel changement d'entrée principale de la salle, sera étudié lors d'une prochaine commission.

AUTRES QUESTIONS

Eric LOIZON fait part d'une vive discussion lors du conseil communautaire de Touraine Vallée de l'Indre entre plusieurs maires et le président du SMICTOM au sujet du financement des points de regroupement qui devront être réalisés par les communes. Le coût des travaux nécessaires provoque une vive contestation en raison des coûts importants. En conséquence, les dossiers qui concernent ce sujet ont été enlevés de l'ordre du jour de la réunion. Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le budget de la Communauté de communes a été voté, avec une section d'investissement de 8 millions d'euros, dont le financement du nouveau gymnase d'Azay le Rideau. L'attribution du marché pour les véhicules électriques à hydrogène est votée; les véhicules ne pourront être livrés qu'au mois de septembre après la construction de la station à hydrogène de Sorigny.

Sébastien CORNEAU fait part du projet de rencontre avec les jeunes de la commune pour renouer le contact, pour discuter de divers sujets et leur présenter le projet d'animation jeunesse de la CCTVI. Cela permettra également de les sensibiliser au respect des équipements urbains.

Des devis ont été reçus pour les décorations de Noël, un rendez-vous est encore fixé la semaine prochaine. L'ensemble des devis pourra ensuite être étudié par une commission.

Il rappelle également le sujet déjà évoqué du bois situé aux Grands Ormeaux, déclaré sans maître. Deux personnes de la même famille ont lancé des démarches, dont l'un par procédure judiciaire, pour en avoir la propriété, déclarant toutes deux l'entretenir depuis plus de 30 ans. De lointains héritiers ont également été retrouvés.

L'aménagement du temps de travail des agents des services techniques a été modifié. Trois périodes sont définies pour l'année, avec une durée hebdomadaire de travail variable. La proposition va être transmise pour avis au Comité paritaire du Centre de Gestion avant validation par le Conseil municipal

Les trois années de procédure de reprise des concessions anciennes au cimetière se terminent au mois de juin. Il reste un peu plus de 200 tombes considérées comme abandonnées.

Coline LAURIN, nouvel agent à l'accueil de la mairie, donne entière satisfaction, avec un travail rigoureux, depuis son arrivée le 1^{er} février. Son contrat est renouvelé jusqu'au 31 décembre, le maximum autorisé étant un CDD de un an.

Séverine BLENET tient à remercier la mairie de l'hommage rendu à son père et à son oncle dans le bulletin municipal.

Aline CAILLER a assisté à la réunion avec les délégués élus et agents qui s'est bien passée, avec pour cette première fois, plutôt une découverte des services municipaux.

Dominique DUPOISSON demande s'il est prévu d'organiser prochainement une réunion pour le projet d'aménagement derrière l'église. Une première réunion est prévue afin d'étudier la faisabilité technique pour l'accès des véhicules. Plus tard, un bureau d'études comme l'ADAC pourra préparer un projet. Il est rappelé que la commune est inscrite auprès de la CCTVI pour une demande de subvention dans le cadre des aménagements touristiques. Le projet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission générale.

Il est précisé que les réunions de la commission générale auront lieu dorénavant le 4^{ème} lundi de chaque mois et seront programmées pour l'année. La prochaine est fixée au 23 avril 2018 avec, à 19h, la présence de M. SCOUPPE, représentant d'ENEDIS qui viendra présenter des informations sur les compteurs Linky.

Patrice JUZEAU expose que le SATESE peut apporter une aide financière jusqu'à la fin de l'année, aux personnes qui souhaitent refaire leur installation d'assainissement autonome. Les demandeurs doivent réunir certaines conditions, le montant de l'aide peut atteindre 5 100.00 €

Des membres de l'UNC souhaitent nettoyer des tombes des « Morts pour la France » dans le cimetière. Il est rappelé que « Le Souvenir Français » s'occupe de ces tombes, il serait peut-être souhaitable de les consulter.

Daniel OUVRARD demande ce qu'il est prévu de planter sur les massifs qui ont été empierrés sur la route de Pont de Ruan. Les aménagements sont en cours et une importante commande de vivaces vient d'être faite. Les plantes enlevées sont replantées ailleurs. Une remarque est faite sur les plantations réalisées autour de l'arbre situé à proximité de la borne de recharge des véhicules électriques, qui risquent d'être écrasées.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 23 h 00.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 2 mai 2018 à 20 h 00.

LOIZON Eric	
MATIAS Alain	
BLENET Séverine	
CORNEAU Sébastien	
BOURRY Dany	
CAILLER Aline	
HELIOU Sabrina	
DUPOISSON Dominique	
FORGET Nicole	
COGNEAU Carine	Excusée, donne pouvoir à Séverine BLENET
JUZEAU Patrice	
MUSART Valérie	Excusée
OUVRARD Daniel	
PIEDOUE Eric	Excusé
SEGRETAIN Noémie	
TESSIER Christophe	
ABELS Grégory	
FROIN Laëtitia	
PINARD Yannick	